

Image not found or type unknown



## Droit d'utilisation d'un garage

Par **Eozen**, le **18/04/2017** à **09:32**

Bonjour,

Le PLU actuel impose une place de stationnement pour 50 m<sup>2</sup> de logement.

J'ai un garage précédé d'un terrain, d'un trottoir et d'une entrée carrossable.

Sous prétexte que la mairie de Montpellier a donné l'accord à mes voisins de transformer leur garage en habitation elle me conteste mon droit d'entrer dans mon garage pour réserver mon entrée carrossable, ainsi que toutes les autres, au stationnement de mes seuls voisins (excepté moi) sur l'unique voie de circulation à double sens.

En a-t-elle le droit?

Merci pour vos réponses .